

Eurofundlux – Politique de Rémunération

- Politique de rémunération des administrateurs de la Société :
Rémunérations fixes sous forme de jetons de présence uniquement.

- Politique de rémunération des dirigeants :
Aucune rémunération fixe ou variable n'est attribuée aux Dirigeants (Conducting Officer) de la Société en date de ce jour, ni au personnel de la Société.

Cette politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la SICAV Eurofundlux.